

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire

de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

Séance du 05 octobre 2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc 61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	39
VOTANTS	49

CONVOCATION

Datée	du 28/09/23
Affichée	le 28/09/23

OBJET

Budget général : décision modificative n° 2 relative à l'opération collective de plantation de haies bocagères L'an deux mil vingt-trois, le cinq octobre à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 28 septembre 2023, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Didier DEMONCHEAUX a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents: Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Eric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, François SAUNOIS, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Serge DELAVALLÉE, Isabelle CLOUCHÉ, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Jean-Guy GRANDIN, Nicole MOUGEL, Christophe POTTIER, Daniel LANDE, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, Guy MARTEL, Virginie VIOLET.

Représentés: Pierre DUFAY représenté par François SAUNOIS Franck GAULTIER représenté par Nicole MOUGEL Joël BRUNET représenté par Daniel LANDE

Pouvoirs:

Pascal SUARD a donné pouvoir à Jean-Guy GRANDIN
Maïté GRANDCLÈRE a donné pouvoir à François BRIZARD
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Charlène RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Jean-Marie GOUSSIN a donné pouvoir à Didier COUSIN
Sylvie CHAUVEL-TREPIER a donné pouvoir à Marie-José MARTIN
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Mireille NOGUET
Fabrice GLORIA a donné pouvoir à Jean SELLIER
André LAMONTAGNE a donné pouvoir à Christine LEBRETON

Absents excusés : Philippe THOURET

Nadège TROUILLET François HUREL François CARBONELL

<u>Absents</u>: Nathalie RIBAULT

Jacky DE TAEVERNIER

Accusé de réception en préfecture 061-200068468-20231005-2023-10-05-176-BF Date de réception préfecture : 12/10/2023 Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux finances, expose aux membres du Conseil qu'en septembre 2021, la CdC avait approuvé le principe de s'engager dans une opération collective de plantations de haies bocagères sur le territoire.

Cette opération est ouverte aux agriculteurs, particuliers et collectivités et leur permet de bénéficier d'une prestation complète avec un reste à charge minime.

Il est à noter que cette opération n'aura aucun impact financier pour la collectivité en dehors du temps consacré par ses agents. En effet la collectivité a été retenue dans le cadre d'un appel à projets lancé par le Département et bénéficie, à ce titre, d'une subvention. Le reste à charge sera refacturé aux bénéficiaires de l'opération.

Pour mener à bien cette opération, la collectivité a missionné la Chambre d'agriculture pour une mission de maîtrise d'œuvre et lancé un marché pour recruter une entreprise chargée de réaliser les travaux de sols, paillages, plantations et un entretien la 1ère année.

Il est donc proposé aux membres du Conseil de prévoir les inscriptions budgétaires en dépenses et en recettes afin d'exécuter cette opération :

Budget général DM 2			Opération collective de plantations de haies bocagères	
INVESTISSEMENT	Chapitre	Article	Intitulé / objet	Proposition - 6
Dépenses	4581	4581	Maîtrise d'œuvre	12 000 €
	4581	4581	Travaux de plantations	120 000 €
			Total Dépenses d'investissement	132 000 €
Recettes	4582	4582	Subvention du Département	60 763 €
	4582	4582	Participation des bénéficiaires	71 237 €
			Total Recettes d'investissement	132 000 €
			Equilibre de la section	0€

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- - Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif.
- - Vu la délibération n° 2021-09-30-171 du Conseil communautaire en date du 30 septembre 2021, validant le principe de lancer l'opération groupée de plantations de haies,
- Vu la délibération n° 2023-04-06-067 du Conseil communautaire en date du 06 avril 2023 portant approbation du budget primitif 2023,
- - Vu la délibération n° 2023-06-22-143 du Conseil communautaire en date du 22 juin 2023 portant approbation de la décision modificative n° 1 du budget général,
- Considérant les besoins exprimés pour financer la mise en œuvre de cette opération,

Le Conseil, après en avoir délibéré:

➤ VOTE la décision modificative n°2 du budget général, comme présentée ci-dessus.

VOTE: UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits Au registre sont les signatures Pour copie certifiée conforme.

Acte reçu en Préfecture 1 2 OCT. 2023 Publié en ligne 1 2 OCT. 2023 Certifié exécutoire

Le Président, Jean SELLIER

